



A

## LES ENGAGEMENTS DES CFA

en direction des apprentis  
en situation de handicap

## PUBLIC VISÉ



- Personnes en situation de handicap ou reconnaissance en cours (RQTH)

OBJECTIFS DU DISPOSITIF  
D'ACCOMPAGNEMENT

- Permettre l'accueil des personnes en situation de handicap dans un milieu ordinaire de travail et de formation,
- Sécuriser le parcours de formation au CFA et en Entreprise,
- Aide à l'insertion professionnelle du jeune après la formation en apprentissage.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel et alternance.
- Travaux en plateau technique et entreprise.
- Distanciel.

BÉNÉFICIAIRES  
DU DISPOSITIF

- Les jeunes souhaitant se former aux métiers du cheval et de l'agriculture, et disposant d'une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA/MDPH)\*.

\*Remarque : le récépissé du dépôt de demande de reconnaissance à la MDA suffit dans un premier temps pour intégrer ce dispositif.

OBTENTION  
DU DIPLÔME

- Suivi personnalisé de la préparation aux examens,
- Accompagnement pour la demande d'aménagement d'épreuves d'examen (temps supplémentaires, lecteur/scripteur, aide matériel...).

ORGANISATION  
DU DISPOSITIF

## ■ ACCUEIL :

- En amont de la formation, contact entre le jeune (sa famille et les partenaires intervenant auprès de lui) et les référents handicap du CFA afin de préparer l'entrée en formation et anticiper les demandes administratives nécessaires (demande RQTH...).
- Envoi au CFA du dossier de pré-inscription renseigné pour la formation envisagée.

## ■ ORGANISATION DE LA FORMATION :

- Positionnement pour affiner le projet professionnel de l'apprenti et identifier les besoins spécifiques.
- Mobilisation des moyens en réponse aux besoins et aux situations de handicap (soutiens spécifiques, aménagement de parcours, Prestation d'Appuis Spécifiques...) pour sécuriser le parcours de formation au CFA et en entreprise.
- Accompagnement et suivi personnalisés tout au long de la formation par les référents handicap en lien avec l'équipe pédagogique du CFA, l'entreprise et les partenaires institutionnels.

■ AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE  
POST-APPRENTISSAGE OU À LA POUR-  
SUITE DE FORMATION.

Seule la signature du contrat d'apprentissage permet le démarrage de la formation.

Pour des informations supplémentaires (métiers, rémunération), se rendre sur le site [www.agricampus-laval.fr](http://www.agricampus-laval.fr).

LA FORMATION EN DÉTAIL

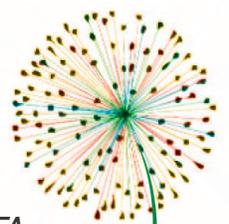


## RÉFÉRENTES AU CFA

- Madame DESOUTTER Emmanuelle,
- Madame LESAINTE Isabelle.



EXPLOITEZ LES POSSIBILITÉS  
QUI S'OFFRENT À VOUS...



CFA  
**Agri Campus Laval**

Enseignement public  
des métiers de la nature et du vivant